

Nivernais central - Pays charitois → Villes et villages

SAINT-BENIN-D'AZY

L'Ehpad a fêté Noël autour d'une belle animation musicale



FESTIVITÉS. Les résidents et leur famille ont célébré Noël, mercredi après-midi.

Mercredi après-midi, les résidents et leur famille, ainsi que les personnels de l'Ehpad, ont fêté, tous ensemble, Noël, autour d'une belle animation musicale de Mademoiselle Shelly.

Vacances dans le Morvan

Puis, ce fut le moment du passage du Père Noël, qui a offert, à chaque résident, un coffret de beauté, ainsi qu'un calendrier. La

soirée s'est terminée autour d'un grand apéritif dînatoire.

En même temps a eu lieu une grande tombola organisée par l'association **Soleil de nos vieux jours**. Elle a permis de participer au financement d'un séjour vacances qui se déroulera, en juin, dans le Morvan, et qui permettra d'emmener une dizaine de résidents quelques jours en vacances.

Ce séjour sera financé, de façon tripartite, entre l'association, l'Ehpad et les résidents qui participent.

L'association Arcolia récompense les vainqueurs de la tombola



GAGNANT. M. Martinet, de Bona, vainqueur du jeu, accompagné de Roger Vandesteene, vice-président de l'association.

Afin d'animer les commerces des Amognes pendant les fêtes de fin d'année et récompenser la fidélité de leurs clients, les membres de l'association Arcolia avaient organisé un grand jeu de Noël.

Comme l'an passé, ce jeu, sous forme de tickets

à gratter, a remporté un beau succès. Jeudi soir, les commerçants et les gagnants du jeu se sont retrouvés, à la salle Paul-Doumer, pour le tirage au sort qui a permis d'attribuer les plus gros lots.

Le grand vainqueur est M. Martinet, de Bona, qui a remporté la télévision. ■

PRÉMERY

LISTES ÉLECTORALES. Une permanence sera assurée, demain, de 10 h à 12 h, en mairie, pour les inscriptions sur les listes électorales de la commune. ■

LA CHARITÉ ■ Un Contrat Territoire Lecture a été signé pour 2016-2018

Tout faire pour tourner les pages

Un Contrat Territoire Lecture a été signé pour 2016-2018. Les premiers projets concrets seront mis en place, en 2017, sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes élargie.

Florian Vandaele

Le Cellier des Moines, à La Charité-sur-Loire, a accueilli une signature importante entre plusieurs acteurs locaux – qui seront, par ailleurs, rassemblés dans la future intercommunalité : celle du Contrat Territoire Lecture.

Le Contrat Territoire Lecture 2016-2018 a pour objet, après un diagnostic territorial de chaque partenaire, d'accompagner et de coordonner la mise en place d'une politique de lecture publique à l'échelle de la Communauté de communes élargie regroupant les Communautés de communes du Pays Charitois, Entre Nièvrès et Forêts et Des Bertranges à la Nièvre.

Cela renforcera les coopérations avec les secteurs culturels, éducatif et social, tout en tenant compte de ce qui existe déjà (la Cité du Mot), ainsi que des spécificités territoriales (le patrimoine, les démarches sociales et environnementales déjà en cours...).



ACTION. Agir pour faire lire : c'est le but du Contrat Territoire Lecture. PHOTO D'ARCHIVES CHRISTOPHE MASSON

Des actions de lutte contre l'illettrisme pourront être entreprises, par exemple, ou bien des actions destinées aux publics éloignés du livre.

Premiers projets en 2017

Un bibliothécaire, chef de projet, assurera le bon développement des projets. L'État et les collectivités s'engagent par ce contrat à participer au comité de pilotage, au minimum une fois par an, au comité technique et, point impor-

tant, à financer le poste. Le département assurera, quant à lui, un accompagnement régulier de la mission. Les communes et Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) auront à établir le diagnostic d'ici juin et à faire les bilans intermédiaires et final.

Ce Contrat Territoire Lecture a d'ores et déjà commencé, donc, sur le papier. Les premiers projets concrets seront mis en place en 2017. ■

➔ **Signature.** En présence, notamment, du sénateur Gaëtan Gorce, du sous-préfet Nicolas Régné, de Sabine Manias, bibliothécaire à la biblio-ludothèque de La Charité, et de Suzanne Guillard, adjointe à la culture de La Charité, ce sont sept signataires qui ont apposé leur griffe sur le document. Il s'agissait de Luc Jolivel, en tant que directeur du Centre culturel de rencontre la Cité du Mot, de Jean-Louis Balleret, représentant le Conseil départemental, de Bernard Falga, directeur de la Direction régionale des Affaires culturelles de Bourgogne, de Jacques Legrain, président de la Communauté de communes Entre Nièvrès et Forêts, d'Henri Valès, maire de La Charité-sur-Loire, d'Huguette Judas, maire d'Urzy, et de Nathalie Lebas, représentante du maire de Guéigny.

CARNET DU JOUR

LE JOURNAL DU CENTRE

■ **Journaliste.** La Charité-sur-Loire : Ariane Bouhours, 03.86.71.45.32 ; nievre.jdc@centrefrance.com.

■ **Correspondants.** La Charité-sur-Loire : Stéphane Bessonier, 06.22.11.18.05, b-real58@laposte.net ; Albert Amelot, amelotalbert@orange.fr ; Florian Vandaele, 06.08.91.13.74 ; flovandaele@gmail.com

MAISON DE LA PRESSE

■ 97, rue Camille-Barrère, 03.86.70.14.23.

URGENCES

GENDARMERIE NATIONALE. 03.86.70.02.10.
PROTECTION CIVILE. 06.30.93.29.07.
ENEDIS (ERDF). 09.726.750.58.
GRDF. 0800.473.333.
EAU. (Saur) 03.86.84.19.30.

ADRESSES UTILES

MAIRIE. Place Général-de-Gaulle, 03.86.70.16.12 ; fax 03.86.70.32.00.
CENTRE SOCIAL MUNICIPAL LA PÉPINIÈRE. 03.86.70.23.23. De 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.
INFIRMIERS. 41, avenue Champ-du-Seigneur, 03.86.69.62.63 ; cabinet des Bertranges Sainte-Hélène, 11, route Jean-Dequennes (N 151), 58400 Varennes-lès-Narcy, 03.86.21.87.80.

OFFICE DE TOURISME. Place Sainte-Croix, 03.86.70.15.06 ; de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

MAISON DE L'EMPLOI. 03.86.93.34.10. De 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h ; 5, rue Antoine-Amiot.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE. Fermée pendant les vacances scolaires.
CINÉMA CRYSTAL PALACE. Rue de Bourgogne. 08.92.68.05.54.
SAAD (SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT ET D'AIDE À DOMICILE). Place de l'Europe ; 03.86.70.07.43 ; fax 03.86.21.95.24 ; de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.

PISCINE DES CLAIRS-BASSINS. Fermée jusqu'à fin janvier.
DÉCHETTERIE INTERCOMMUNALE. Champ de la Boëlle. 03.86.69.69.06. De 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30. ■

BEAUMONT-LA-FERRIÈRE

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES. Une permanence pour l'inscription sur les listes électorales sera tenue demain, de 9 h 30 à 11 h 30. ■

LA MARCHÉ

La population sera recensée en janvier et février

Le recensement de la population sera effectué, dans la commune, entre mercredi 19 janvier et samedi 18 février.

Philippe Cornu et Robert Quéré, Marchois nommés agents recenseurs, rendront visite à tous les habitants et déposeront, à chacun, un questionnaire qui devra être rempli avec exactitude.

Une fois complété, ce questionnaire sera récupéré par l'agent recenseur qui pourra éventuellement aider en cas de difficultés à le remplir. On pourra également, après le passage de l'agent recenseur, effectuer les démarches sur internet, une notice explicative sera distribuée.

Renseignements confidentiels

Le maire rappelle que l'enquête de recensement est obligatoire et que les renseignements individuels recueillis sont strictement confidentiels.



RECENSEMENT. À partir de mercredi 19 janvier. PHOTO D'ARCHIVES FRED LONJON

Philippe Cornu et Robert Quéré seront munis d'une carte officielle délivrée par l'Insee et la commune. La commune est découpée en deux districts, qui sont séparés par la RD 907.

Philippe Cornu recensera le coté est, Robert Quéré le coté ouest. ■